



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral de justice et police DFJP

Office fédéral des migrations ODM
Information & Communication
Service de la statistique d'asile

3003 Berne-Wabern, le 2 octobre 2012



Statistique en matière d'asile

3^{ème} trimestre 2012

Synthèse

Demandes d'asile

Au cours du troisième trimestre 2012, 7830 demandes d'asile ont été déposées en Suisse, soit 550 de plus qu'au trimestre précédent (+ 7,6 %) et 2317 de plus (+ 42,0 %) qu'au troisième trimestre 2011, au cours duquel 5513 demandes d'asile avaient été déposées. Depuis le quatrième trimestre 2011, le nombre de demandes d'asile a oscillé entre 7150 et 7830 par trimestre. Au cours du troisième trimestre 2012, l'affluence la plus élevée a été enregistrée aux mois de juillet (2789 demandes) et août (2788 demandes). En septembre 2012, le nombre de demandes d'asile a reculé de 19 % par rapport à août, passant à 2253.

Le principal pays de provenance au cours du troisième trimestre 2012 a une nouvelle fois été l'Erythrée avec 1120 demandes (- 155 demandes, - 12,2 %). Viennent ensuite la Serbie (797 demandes, + 490 demandes, + 159,6 %), le Nigéria (721 demandes, + 47 demandes, + 7,0 %), la Macédoine (515 demandes, + 221 demandes, + 75,2 %) et la Tunisie (421 demandes, - 190 demandes, - 31,1 %). Au cours du troisième trimestre, 45,6 % de tous les requérants provenaient de ces cinq pays.

Le troisième trimestre se caractérise notamment par la progression du nombre de demandes d'asile déposées par des personnes provenant d'Etats européens libérés de l'obligation du visa, notamment de Serbie, de Macédoine et de Bosnie et Herzégovine. La majorité des requérants appartiennent à l'ethnie des Roms. Ce groupe de population est particulièrement touché par les conditions de vie difficiles dans les pays de provenance. C'est pourquoi de nombreux Roms profitent de la possibilité d'entrer sans visa dans l'espace Schengen pour demander l'asile dans un Etat d'Europe occidentale. Le 21 août 2012, l'Office fédéral des migrations a introduit la procédure en 48 heures. Cette procédure comprend, entre autres, la suppression des indemnités de voyage pour les requérants d'asile déboutés provenant d'Etats exemptés de l'obligation du visa et le prononcé d'interdictions d'entrée lorsque les intéressés ne quittent pas la Suisse dans le délai qui leur est imparti. En quelques semaines, le nombre de requérants d'asile provenant de Bosnie, de Macédoine et de Serbie a reculé. Si 765 personnes provenant de ces trois pays ont déposé une demande d'asile en août, ce chiffre est passé à 327 en septembre, près des deux tiers de ces personnes ayant été enregistrées au cours de la première moitié du mois. Il faudra néanmoins attendre deux à trois mois avant de pouvoir tirer des conclusions quant à l'effet durable de cette mesure.

Le troisième trimestre se comptabilise également une augmentation significative du nombre de requérants en provenance de Bosnie (239 demandes, + 148 demandes, + 162,6 %), de Syrie (337 demandes, + 85 demandes, + 33,7 %), de Géorgie (205 demandes, + 60 demandes, + 41,4 %) et du Kosovo (202 demandes, + 53 demandes, + 35,6 %). Par rapport au deuxième trimestre 2012, les demandes d'asile déposées par des ressortissants tunisiens et érythréens a reculé fortement, tout comme celles des ressortissants somaliens (196 demandes, - 118 demandes, - 37,6 %) et tchadiens (24 demandes, - 54 demandes, - 69,2 %).

Près de 5400 personnes ont débarqué au sud de l'Italie et à Malte au cours du troisième trimestre 2012, soit 2600 de plus qu'au deuxième trimestre 2012. Cette hausse s'explique notamment par les conditions saisonnières propices à la traversée de la Méditerranée. Le nombre d'arrivées est cependant faible si on le compare à celui enregistré au troisième trimestre 2011 (12 700 personnes). Ce recul par rapport à 2011 est avant tout lié à la baisse du nombre de bateaux provenant de Libye et de Tunisie. En revanche, les arrivées de bateaux en provenance de Grèce et de Turquie se situent, comme au trimestre précédent, légèrement au dessus du niveau de l'année précédente. Le nombre d'arrivées dans le sud de l'Italie devrait diminuer ces prochains mois en raison des conditions météorologiques, l'hiver étant nettement moins propice à la traversée de la Méditerranée.

Malgré l'escalade de la violence en Syrie, le nombre de requérants d'asile provenant de ce pays n'a connu qu'une hausse modérée au cours du troisième trimestre 2012, passant à 337 (+ 85 demandes). Actuellement, la Suède constitue le principal pays de destination des requérants d'asile syriens avec plus de 1000 demandes par mois.

Le classement par régions se présente comme suit : au troisième trimestre 2012, 44,3 % de tous les requérants d'asile provenaient d'Afrique subsaharienne, 23,1 % du sud-est de l'Europe, 20,2 % du Maghreb, du Proche-Orient et du Moyen-Orient ainsi que de la Turquie, 4,9 % des Etats de la CEI, 2,5 % du sous-continent indien et 5,1 % du reste du monde.

Cas réglés et effectif en processus de décision d'asile

Au cours du troisième trimestre 2012, 5964 demandes d'asile, soit 2,2 % de moins qu'au trimestre précédent (- 135) ont abouti à une décision de première instance. En outre, 18 936 demandes d'asile ont été réglées entre janvier et septembre 2012, soit 34 % de plus qu'au cours de la même période en 2011 (14 142). 418 personnes ont obtenu l'asile au troisième trimestre 2012. Le taux de reconnaissance (octroi de l'asile) était de 8,4 % et a donc fléchi par rapport au deuxième trimestre 2012 (10,1 %). 3460 décisions de non-entrée en matière ont été rendues, dont 2270 dans le cadre de la procédure Dublin (possibilité de transférer le requérant dans un autre Etat ayant compétence pour mener la procédure d'asile et de renvoi). 1072 demandes ont été rejetées et 1014 classées, étant devenues sans objet. Les demandes d'asile sur lesquelles l'ODM n'entre pas en matière sont traitées en priorité. Il en va de même des procédures d'asile qui, pour d'autres raisons, aboutissent à des décisions de non-entrée en matière ou à des décisions négatives, ne nécessitent pas de clarifications supplémentaires et pour lesquelles l'exécution du renvoi est en principe rapidement réalisable.

Entre le deuxième et le troisième trimestre de l'année 2012, l'effectif en cours de décision (demandes d'asile en suspens en première instance) a augmenté de 2285, passant à 18 212 (+ 14,3 %).

Accord de Dublin

L'accord d'association à Dublin définit quel Etat est chargé de traiter une demande d'asile. Il empêche qu'un requérant d'asile dont la décision négative est entrée en force ne dépose une nouvelle demande d'asile dans un autre Etat Dublin.

Au troisième trimestre 2012, les autorités suisses ont déposé des demandes de prise en charge pour 2811 personnes (1763 d'entre elles en Italie) dont la procédure d'asile relevait, selon elles, de la compétence d'un autre Etat Dublin. Si dans 2377 cas, la demande a été acceptée, l'Etat sollicité s'étant déclaré prêt à prendre en charge la personne concernée ; elle a été rejetée dans 505 cas. Au cours de la même période, 1133 personnes (dont 676 en Italie) ont pu être transférées par voie aérienne ou terrestre vers l'Etat Dublin compétent.

De son côté, la Suisse a reçu 482 demandes de prise en charge émanant d'autres Etats Dublin pendant le troisième trimestre 2012. Elle en a accepté 235 et rejeté 226. 144 personnes ont déjà été transférées dans notre pays.

Départs par voie aérienne

Durant le troisième trimestre 2012, 3725 personnes ont quitté la Suisse par voie aérienne et de manière contrôlée, un chiffre en augmentation de 50 % par rapport à la même période de l'année précédente. 79,6 % des départs relevaient du domaine de l'asile (LAsi; 2965 départs) et 20,4 % de celui des étrangers (LEtr; 760 départs). Entre le 1^{er} janvier et le 30 septembre 2012, 10 202 personnes ont quitté la Suisse par la voie aérienne sous la surveillance des autorités. Le nombre total de départs enregistrés l'an passé a donc déjà été dépassé (2011 : 9461 départs).

La progression par rapport aux trois premiers trimestres de 2011 atteint plus de 50 % (1.1.-30.9.2011 : 6692 départs). Ces chiffres s'expliquent essentiellement par la hausse du nombre de demandes d'asile et par l'intensification du processus d'exécution. 1780 personnes ont quitté volontairement la Suisse au cours du troisième trimestre 2012.

Rien qu'en septembre 2012, près de 350 personnes provenant de Serbie, de Macédoine et de Bosnie et Herzégovine sont rentrées directement chez elles depuis le centre d'enregistrement et de procédure de Bâle via l'aéroport de Zurich. Le pourcentage de départs autonomes a augmenté de manière significative au cours des trois dernières années, passant de 25 % à presque 50 %. Durant le troisième trimestre 2012, 1945 personnes (52,2 %) ont quitté le pays dans le cadre d'un renvoi contrôlé. Parmi ces derniers, 1787 ont fait l'objet d'une escorte policière jusqu'à l'embarquement sur un vol de ligne. Pour 158 personnes, une escorte par des agents de police jusque dans l'Etat de destination a été nécessaire à bord d'un vol de ligne ou d'un vol spécial. Six vols spéciaux ont été organisés au cours du troisième trimestre 2012.

Les principales données

Effectifs

Effectif à la fin de la période		Fin sept. 2011	Fin sept. 2012	+/- en %
Effectif dans le processus asile en Suisse	Fin du mois	38'597	44'668	15.7
Effectif dans le processus procédure	Fin du mois	14'711	21'254	44.5
En suspens en première instance (proc. décision d'asile)	Fin du mois	11'448	18'212	59.1
Décisions 1ère instance, non encore entrées en force ¹⁾	Fin du mois	3'263	3'042	-6.8
Effectif admissions provisoires	Fin du mois	23'453	22'885	-2.4
Admissions provisoires ≤ 7 ans	Fin du mois	10'151	9'666	-4.8
Admissions provisoires > 7 ans	Fin du mois	9'511	9'209	-3.2
Admissions provisoires pour réfugiés ≤ 7 ans	Fin du mois	2'927	3'167	8.2
Admissions provisoires pour réfugiés > 7 ans	Fin du mois	864	843	-2.4
Effectif cas spéciaux	Fin du mois	364	415	14.0
Suspensions (groupes)	Fin du mois	0	0	0.0
Suspensions (individus)	Fin du mois	364	415	14.0
Nombre de cas spéciaux statistiques dans le processus asile	Fin du mois	69	114	65.2
Nombre de personnes bénéficiant d'un soutien à l'exécution du renvoi	Fin du mois	7'071	7'778	10.0
Nombre de personnes ayant obtenu des documents de voyage	Fin du mois	3'687	3'736	1.3
Documents de voyage obtenus après procédure d'asile	Fin du mois	3'027	2'999	-0.9
Documents de voyage obtenus sans procédure d'asile	Fin du mois	660	737	11.7
Nombre de personnes dans le cadre de l'organisation du départ	Fin du mois	2'081	2'090	0.4
Organisation du départ après procédure d'asile	Fin du mois	1'574	1'586	0.8
Organisation du départ sans procédure d'asile	Fin du mois	507	504	-0.6
Nombre de soutiens à l'exécution du renvoi bloqués/suspendus	Fin du mois	475	430	-9.5
Nombre de cas spéciaux statistiques dans le cadre du soutien à l'exécution du renvoi (SER)	Fin du mois	828	1'522	83.8
Nombre de réfugiés reconnus ²⁾	Fin du mois préc.	26'714	28'002	4.8
Réfugiés permis B	Fin du mois	9'411	10'017	6.4
Réfugiés permis C	Fin du mois	17'303	17'985	3.9
Nombre de personnes relevant du domaine de l'asile (incl. SER)	Fin du mois	72'382	80'448	11.1

¹⁾ Processus entrée en force (inclus cas en suspens au TAF).

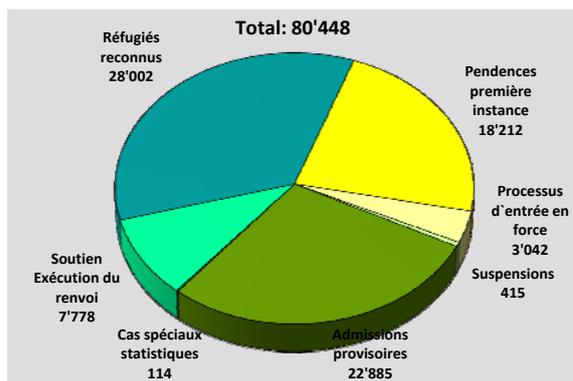
²⁾ Les données relatives aux réfugiés reconnus figurant dans la présente statistique se rapportent à l'effectif du mois de août 2012.

Flux

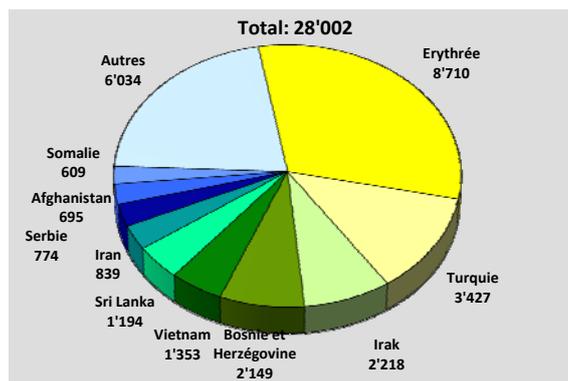
Flux durant la période (personnes)		Trim. 2/2012	Trim. 3/2012	+/- en %
		2011	2012	
Nombre de demandes d'entrée dans le cadre de l'asile: aéroports, frontières, étranger, regroupement familiaux	Trimestre	2'030	4'056	99.8
	Année	6'194	7'668	23.8
Total des cas réglés dans le cadre de l'asile: aéroports, frontières, étranger, regroupement familiaux	Trimestre	1'582	1'233	-22.1
	Année	7'077	4'630	-34.6
Demandes d'asile en Suisse	Trimestre	7'280	7'830	7.6
	Année	15'308	22'260	45.4
Cas réglés en première instance	Trimestre	6'099	5'964	-2.2
	Année	14'143	18'936	33.9
Décisions positives	Trimestre	543	418	-23.0
	Année	2'818	2'002	-29.0
Décisions négatives	Trimestre	1'286	1'072	-16.6
	Année	3'278	3'626	10.6
Non-entrées en matière (NEM)	Trimestre	3'543	3'460	-2.3
	Année	6'862	10'718	56.2
Radiations	Trimestre	727	1'014	39.5
	Année	1'185	2'590	118.6
Dublin: Requêtes procédure out	Trimestre	2'786	2'811	0.9
	Année	6'274	8'507	35.6
Dublin: Requêtes procédure In	Trimestre	537	482	-10.2
	Année	1'080	1'550	43.5
Dublin: Consentement (délai expiré incl.) procédure out	Trimestre	2'375	2'377	0.1
	Année	4'721	7'195	52.4
Dublin: Consentement (délai expiré incl.) procédure in	Trimestre	268	235	-12.3
	Année	624	809	29.6
Dublin: Décisions de non-entrée en matière (art. 34.2.d)	Trimestre	2'378	2'270	-4.5
	Année	4'794	7'096	48.0
Dublin: Transferts procédure out	Trimestre	1'178	1'133	-3.8
	Année	2'583	3'538	37.0
Dublin: Transferts procédure in	Trimestre	163	144	-11.7
	Année	324	426	31.5
Admissions provisoires	Trimestre	528	359	-32.0
	Année	2'400	1'573	-34.5
Admissions provisoires LAsi et LEtr	Trimestre	437	287	-34.3
	Année	1'678	1'208	-28.0
Admissions provisoires avec qualité de réfugié	Trimestre	91	72	-20.9
	Année	722	365	-49.4
Levées et fins admissions provisoires	Trimestre	653	585	-10.4
	Année	2'440	1'956	-19.8
Réexamens	Trimestre	352	352	0.0
	Année	1'251	1'127	-9.9
Total des cas réglés dans le cadre des réexamens	Trimestre	353	303	-14.2
	Année	1'192	1'103	-7.5
Révocations et extinctions asile	Trimestre	270	252	-6.7
	Année	1'345	907	-32.6
Cas de rigueur: Demandes	Trimestre	463	385	-16.8
	Année	1'583	1'292	-18.4
Cas de rigueur: Approbations	Trimestre	434	362	-16.6
	Année	1'557	1'274	-18.2
Approbations art. 84, al. 5, LEtr après admission provisoire	Trimestre	419	342	-18.4
	Année	1'392	1'194	-14.2
Approbations art. 14, al. 2, LAsi procédure d'asile pendante	Trimestre	2	3	50.0
	Année	33	14	-57.6
Approbations art. 14, al. 2, LAsi procédure d'asile close	Trimestre	13	17	30.8
	Année	132	66	-50.0

Règlements et sorties du processus asile	Trimestre	6'570	6'446	-1.9
	Année	14'828	19'972	34.7
Règlements définitifs du séjour après octroi de l'asile et règlements cantonaux	Trimestre	1'179	931	-21.0
	Année	5'230	3'941	-24.6
Départs après décision d'asile	Trimestre	1'770	1'734	-2.0
	Année	3'221	5'092	58.1
Autres sorties du processus asile	Trimestre	3'621	3'781	4.4
	Année	6'377	10'939	71.5
Entrées demandes soutien à l'exécution du renvoi (SER) après procédure d'asile	Trimestre	1'007	1'085	7.7
	Année	2'650	3'043	14.8
Entrées demandes soutien à l'exécution du renvoi (SER) sans procédure d'asile	Trimestre	122	115	-5.7
	Année	461	370	-19.7
Documents obtenus	Trimestre	540	688	27.4
	Année	1'831	1'802	-1.6
Départs et communications d'exécution du renvoi dans le cadre des soutiens à l'exécution du renvoi (SER)	Trimestre	3'804	3'975	4.5
	Année	8'886	11'586	30.4
Départs volontaires contrôlés	Trimestre	963	1'045	8.5
	Année	1'575	2'844	80.6
Renvois pays d'origine	Trimestre	856	818	-4.4
	Année	2'176	2'470	13.5
Renvois pays tiers	Trimestre	23	28	21.7
	Année	94	137	45.7
Renvois pays Dublin	Trimestre	1'000	1'041	4.1
	Année	2'229	3'079	38.1
Départs non-contrôlés	Trimestre	731	841	15.0
	Année	2'061	2'390	16.0
Autres sorties	Trimestre	231	202	-12.6
	Année	751	666	-11.3

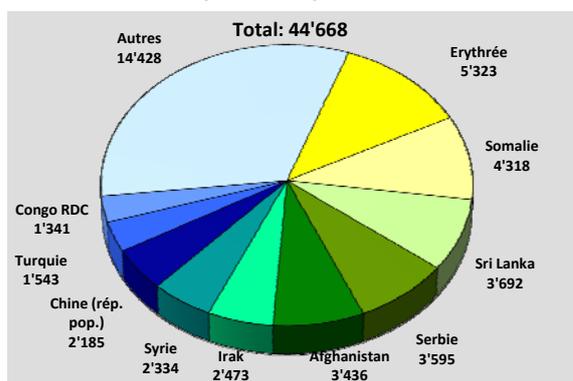
Effectifs



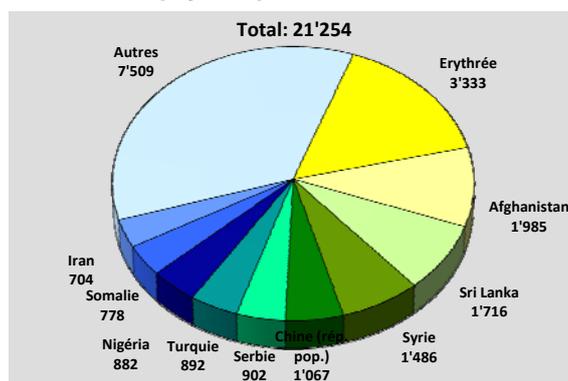
Personnes relevant du domaine de l'asile (incl. SER): statuts



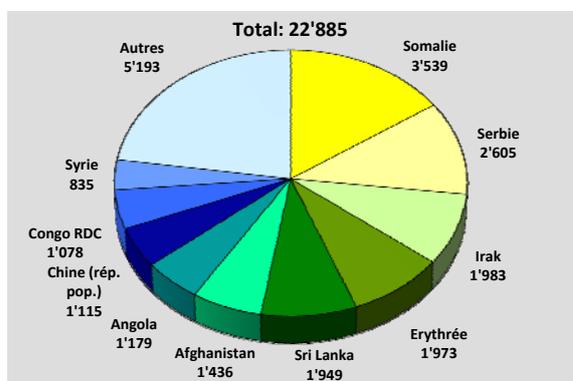
Réfugiés reconnus: pays de provenance



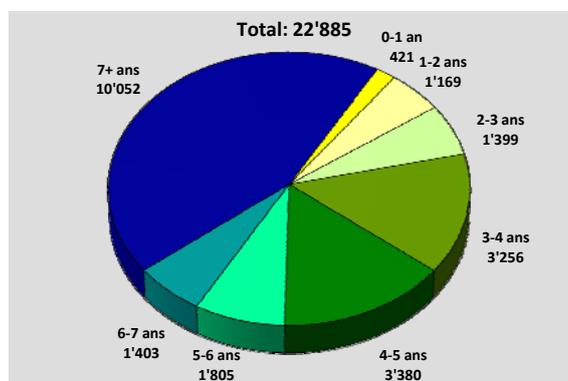
Personnes dans le processus asile en Suisse: pays de provenance



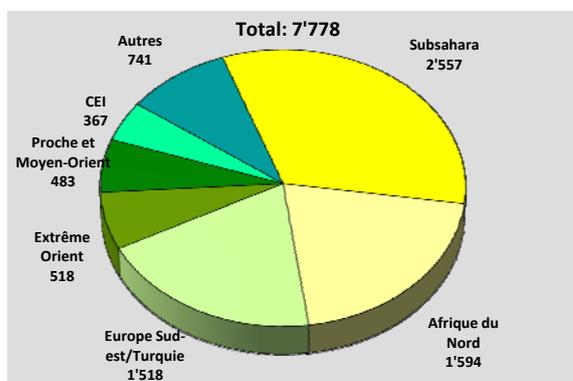
Personnes dans le processus procédure: pays de provenance



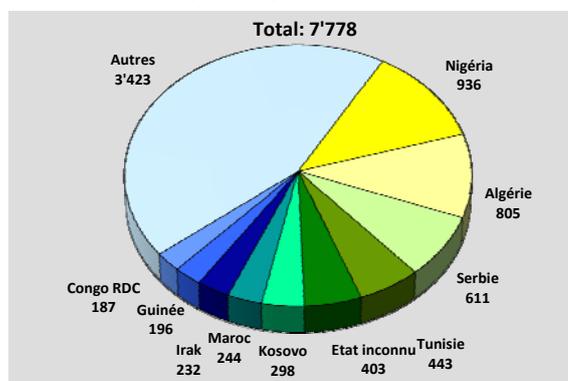
Admissions provisoires: pays de provenance



Admissions provisoires: durée du séjour depuis l'entrée en Suisse

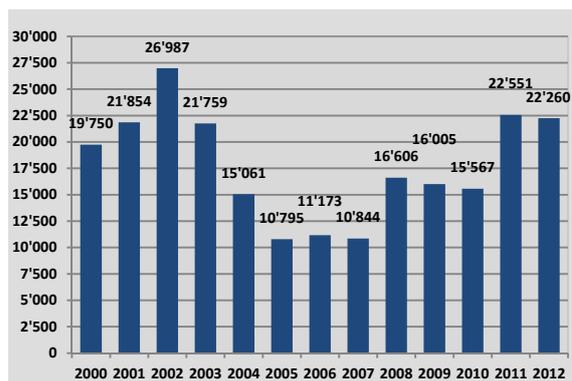


Soutiens à l'exécution du renvoi: régions

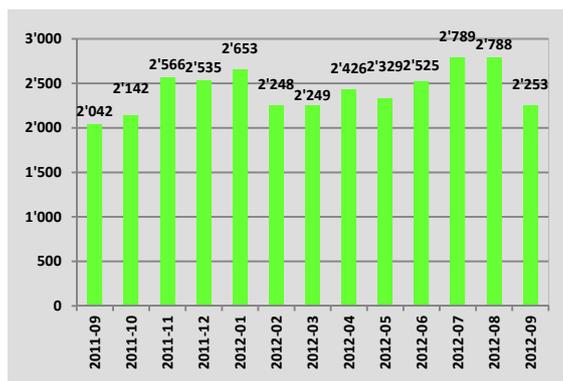


Soutiens à l'exécution du renvoi: pays de provenance

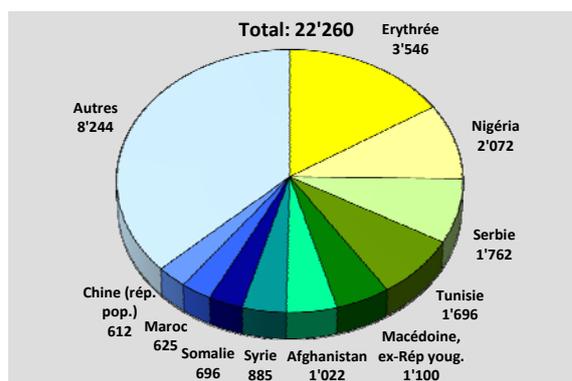
Demandes d'asile



Demandes d'asile par an



Demandes d'asile par mois

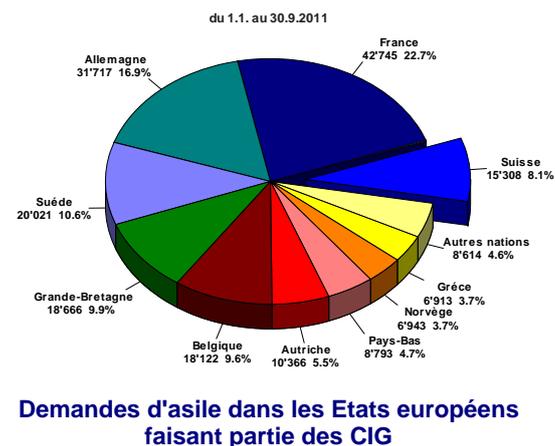
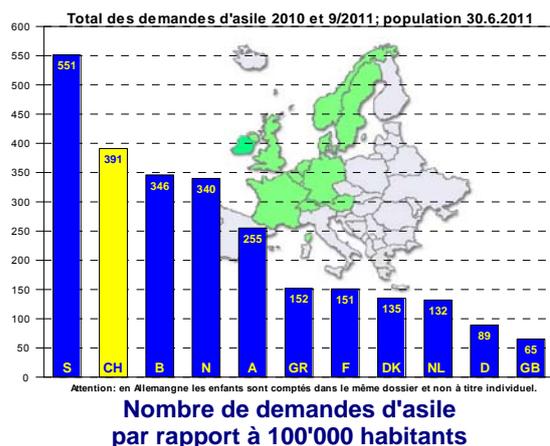


Demandes d'asile: Principaux pays de provenance

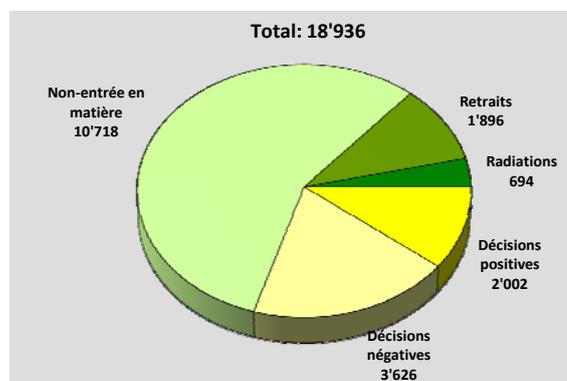
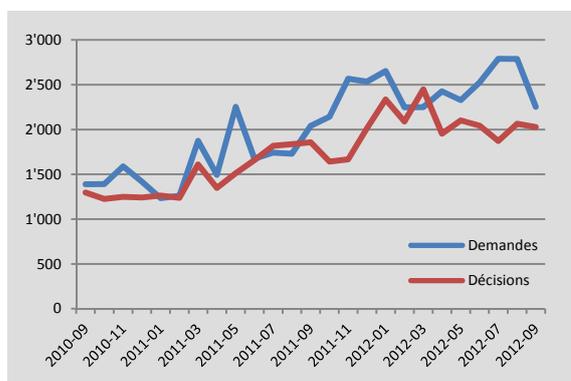
Demandes d'asile par pays de provenance

	Nationalité	Demandes d'asile 3 ^{ème} trimestre 2012	En % du total	Compar. avec trim. préc. (abs.)	Compar. avec trim. préc. (%)	Demandes d'asile janv. à sept. 2012	En % du total	Compar. avec année préc (absolu)	Compar. avec année préc. (%)
1	Erythée	1'120	14.3	-155	-12.2	3'546	15.9	1'005	39.6
2	Serbie	797	10.2	490	159.6	1'762	7.9	1'299	280.6
3	Nigéria	721	9.2	47	7.0	2'072	9.3	799	62.8
4	Macédoine, ex-Rép youg.	515	6.6	221	75.2	1'100	4.9	428	63.7
5	Tunisie	421	5.4	-190	-31.1	1'696	7.6	1	0.1
6	Afghanistan	380	4.9	-11	-2.8	1'022	4.6	246	31.7
7	Syrie	337	4.3	85	33.7	885	4.0	333	60.3
8	Bosnie et Herzégovine	239	3.1	148	162.6	447	2.0	324	263.4
9	Chine (RP)	219	2.8	-1	-0.5	612	2.7	121	24.6
10	Géorgie	205	2.6	60	41.4	481	2.2	213	79.5
	Autres	2'876	36.7	-144	-4.8	8'637	38.8	2'183	33.8
	Total	7'830	100.0	550	7.6	22'260	100.0	6'952	45.4

Demandes d'asile en comparaison internationale



Cas traités en première instance



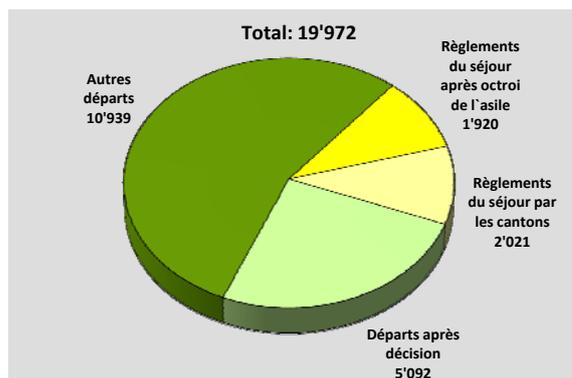
Cas traités et demandes en suspens en première instance

	Règlements 3 ^{ème} trimestre 2012	En % du total	Compar. avec trim. préc. (abs.)	Compar. avec trim. préc. (%)	Règlements janv. à sept. 2012	En % du total	Compar. avec année préc (absolu)	Compar. avec année préc. (%)
Décisions positives	418	7.0	-125	-23.0	2'002	10.6	-816	-29.0
taux moyen de reconnaissance	8.4	-	10.1	-	12.2	-	21.7	-
Décisions négatives	1'072	18.0	-214	-16.6	3'626	19.1	348	10.6
Non-entrées en matière (NEM)	3'460	58.0	-83	-2.3	10'718	56.6	3'856	56.2
Radiations	1'014	17.0	287	39.5	2'590	13.7	1'405	118.6
Total	5'964	100.0	-135	-2.2	18'936	100.0	4'793	33.9
Demandses en suspens	18'212	-	2'285	14.3	18'212	-	6'764	59.1

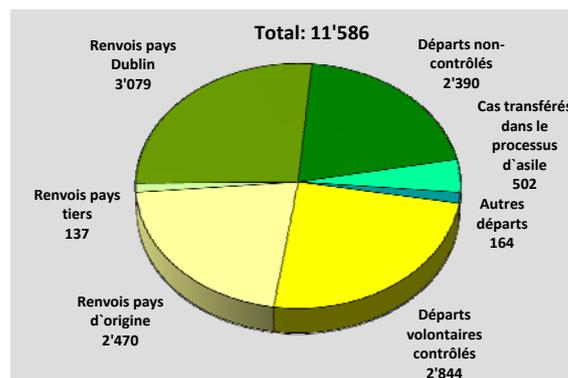
Levées des admissions provisoires et révocations de l'asile

	Levées 3 ^{ème} tri- mestre 2012	Comparai- son avec trimestre préc. (abs.)	Comparai- son avec trimestre préc. (%)	Levées janv. à sept. 2012	Comparai- son avec année précédente (absolu)	Comparai- son avec année précédente (%)
Levées et fins admissions prov.	585	-68	-10.4	1'956	-484	-19.8
Révocations et extinctions asile	252	-18	-6.7	907	-438	-32.6

Règlements du séjour et sorties du processus asile



Règlements du séjour et sorties du processus asile



Statistique des sorties du processus asile après soutien à l'exécution du renvoi

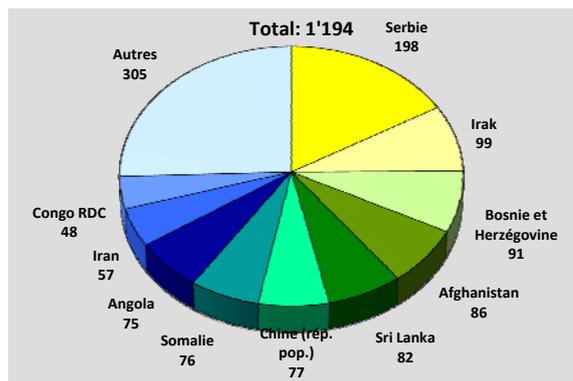
Règlements du séjour

	Règlements 3 ^{ème} tri- mestre 2012	Comparai- son avec trimestre préc. (abs.)	Comparai- son avec trimestre préc. (%)	Règlements janv. à sept. 2012	Comparai- son avec année précédente (absolu)	Comparai- son avec année précédente (%)
Règlements après octroi asile	388	-146	-27.3	1'920	-896	-31.8
Admissions provisoires	359	-169	-32.0	1'573	-827	-34.5
AP LAsi et LEtr	287	-150	-34.3	1'208	-470	-28.0
AP avec qualité de réfugié	72	-19	-20.9	365	-357	-49.4
Règlements de police des étrangers ¹⁾	121	-37	-23.4	597	24	4.2
Règlements cas de rigueur ²⁾	351	-72	-17.0	1'207	-216	-15.2
Autres règlements	71	7	10.9	217	-201	-48.1
Total	1'290	-417	-24.4	5'514	-2'116	-27.7

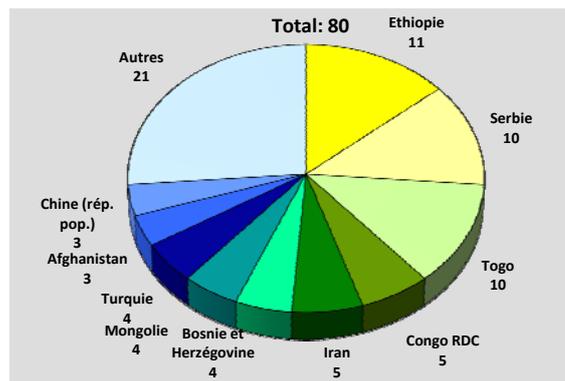
¹⁾ Règlements de police des étrangers: toutes les personnes qui ont un droit au règlement de leurs conditions de séjour (par ex. réfugiés reconnus, mariage), de même que celles qui ne bénéficient pas d'un tel droit (par ex. regroupement familial). Sont également concernées les personnes reconnues comme apatrides.

²⁾ Règlements cas de rigueur: règlements selon l'art. 85, al. 5, LEtr pour les personnes qui étaient au bénéfice d'une AP de même que les règlements selon l'art. 14, al. 2, LAsi pour les personnes dont la procédure d'asile était en cours. Ne sont pas concernés les requérants d'asile déboutés qui obtiennent par la suite un règlement en tant que cas de rigueur selon l'art. 14, al. 2, LAsi.

Cas de rigueur



Cas de rigueur prononcés Selon l'art. 84, al. 5, LEtr principales nationalités



Cas de rigueur prononcés Selon l'art. 14, al. 2, LAsi principales nationalités

	Règlements 3 ^{ème} tri- mestre 2012	Comparai- son avec trimestre préc. (abs.)	Comparai- son avec trimestre préc. (%)	Règlements janv. à sept. 2012	Comparai- son avec année précédente (absolu)	Comparai- son avec année précédente (%)
Approbations art. 84, al. 5, LEtr après admission provisoire	342	-77	-18.4	1'194	-198	-14.2
Approbations art. 14, al. 2, LAsi procédure d'asile	20	5	33.3	80	-85	-51.5
procédure d'asile pendante	3	1	50.0	14	-19	-57.6
procédure d'asile close	17	4	30.8	66	-66	-50.0
Total	362	-72	-16.6	1'274	-283	-18.2

Règlements des conditions de séjour et sorties du processus asile par nation

	Nationalité	Règl. et sorties 3 ^{ème} tri- mestre 2012	En % du total	Compar. avec trim. préc. (abs.)	Compar. avec trim. préc. (%)	Règl. et sorties de janv. à sept. 2012	En % du total	Compar. avec an- née préc (absolu)	Compar. avec an- née préc. (%)
1	Serbie	854	13.2	115	15.6	2'331	11.7	1'191	104.5
2	Nigéria	711	11.0	-18	-2.5	2'034	10.2	740	57.2
3	Tunisie	628	9.7	-79	-11.2	2'128	10.7	911	74.9
4	Macédoine, ex-Rép youg.	460	7.1	142	44.7	1'026	5.1	459	81.0
5	Erythrée	325	5.0	-159	-32.9	1'631	8.2	-708	-30.3
6	Sri Lanka	233	3.6	-69	-22.8	794	4.0	273	52.4
7	Bosnie et Herzégovine	207	3.2	63	43.8	456	2.3	211	86.1
8	Algérie	201	3.1	40	24.8	525	2.6	119	29.3
9	Maroc	189	2.9	-13	-6.4	552	2.8	312	130.0
10	Géorgie	169	2.6	27	19.0	429	2.1	100	30.4
	Autres	2'469	38.3	-173	-6.5	8'066	40.4	1'536	23.5
	Total	6'446	100.0	-124	-1.9	19'972	100.0	5'144	34.7

Sorties du processus asile après soutien à l'exécution du renvoi par nation

	Nationalité	Sorties 3 ^{ème} tri- mestre 2012	En % du total	Compar. avec trim. préc. (abs.)	Compar. avec trim. préc. (%)	Sorties janv. à sept. 2012	En % du total	Compar. avec an- née préc (absolu)	Compar. avec an- née préc. (%)
1	Nigérie	572	14.4	39	7.3	1'669	14.4	218	15.0
2	Serbie	523	13.2	-15	-2.8	1'500	12.9	782	108.9
3	Macédoine, ex-Rép youg.	310	7.8	105	51.2	648	5.6	207	46.9
4	Tunisie	292	7.3	-78	-21.1	1'059	9.1	641	153.3
5	Albanie	150	3.8	-5	-3.2	505	4.4	107	26.9
6	Kosovo	142	3.6	-7	-4.7	409	3.5	77	23.2
7	Roumanie	102	2.6	42	70.0	233	2.0	83	55.3
8	Algérie	98	2.5	-5	-4.9	347	3.0	48	16.1
9	Géorgie	95	2.4	18	23.4	253	2.2	-8	-3.1
10	Bosnie et Herzégovine	85	2.1	36	73.5	177	1.5	61	52.6
	Autres	1'606	40.4	41	2.6	4'786	41.3	484	11.3
	Total	3'975	100.0	171	4.5	11'586	100.0	2'700	30.4

Le Kosovo n'est saisi séparément dans SYMIC que depuis le mois d'octobre 2008. Les corrections sont effectuées progressivement si bien que de nombreuses personnes sont comptabilisées sous la Serbie. Pour des raisons techniques, il n'est donc pas possible actuellement de faire une distinction.

Les tableaux complets selon les cantons et les nationalités sont établis sur une base mensuelle et annuelle et peuvent être consultés sur le site internet de l'Office fédéral des migrations au format PDF. Des tableaux établis sur la base d'autres critères (sexe, continents, régions, etc.) peuvent être commandés auprès du Service Statistique asile.